

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 187/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le 12/01/2021

ID : 013-200035087-20201217-187_2020-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Objet : Information au conseil communautaire sur les décisions du Président dans le cadre de l'exercice des délégations de pouvoir

L'an deux mil vingt, dix-sept décembre,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de BARBENTANE : BLANC Michel (absent ayant donné pouvoir à LECOFFRE Eric).

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François (absent ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), LUCIANI-RIPETTI Marina (absente ayant donné pouvoir à SALZE Annie), AMIEL Cyril (absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie (absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith).

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne), COUDERC-VALLET Jocelyne (absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc (absent ayant donné pouvoir à DAUDET Jean-Christophe).

EXCUSÉS :

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTEL Marcel.

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

➤ **Décisions du Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres**

- Décision portant attribution du marché de conception et impression des éditions touristiques 2021 à la Société Atelier REAN pour un montant HT de 13 820 € et une durée de 6 mois.
- Décision portant avenant n°2 au marché de transport et de traitement des déchets collectés en déchèteries passé avec la Société SITA SUD afin de prolonger la durée du marché de 3 mois avec incidence financière de 2% soit un montant estimé de 114 080,92 € HT.
- Décision portant avenant au marché d'exploitation du centre de transfert et de la déchèterie de MOLLEGES passé avec la Société SITA SUD afin de prolonger la durée du marché de 3 mois avec incidence financière de 2,54% soit un montant estimé de 108 000 € HT.
- Décision portant attribution d'une mission d'esquisse relative à la protection contre l'érosion des berges de la Durance du secteur de PEYREVERT à NOVES à la Société ARTELIA pour un montant de 9 960 € HT et une durée de 5 semaines.
- Décision portant attribution du marché d'acquisition de mobiliers de bureaux à la Société ARCH' OFFICE pour un montant HT de 6 800,11 € avec livraison au plus tard semaine 52, une partie des mobiliers devant être livrée avant le 15 décembre.
- Décision portant attribution du marché d'acquisition de matériels informatiques à la Société ABSYS, le lot 1 pour l'acquisition d'un serveur pour un montant forfaitaire de 8 510 € HT et le lot 2 relatif à l'acquisition de matériels informatiques pour un montant estimatif de 14 374 € HT et une durée de 15 jours à compter de la notification.
- Décision portant attribution du marché de maintenance de l'infrastructure informatique à la société ABSYS pour un montant estimatif de 19 200 € HT et une durée de un an, à compter de la notification, avec reconduction tacite de deux fois, soit une durée maximale de trois ans.
- Décision portant attribution du marché d'acquisition d'un système de billetterie autonome portable à la Société UBI Transport, marché subséquent à l'accord cadre signé par la CATP pour un montant estimatif de 163 670 euros HT, durée maximum fixée à l'échéance de l'accord-cadre soit le 28 février 2021.

➤ **Décisions du Président portant sur la sollicitation de subventions**

- Décision de sollicitation de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les études de maîtrise d'œuvre et requalification de la zone du Pont Plan d'Orgon pour un montant de 250 000 € HT, sollicitation à hauteur de 40% soit un montant de 100 000 € HT.

Membres en exercice : 42

Votants : 40

Donnent acte : 40

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

